

IV. Système de parenté et santaane⁽⁷⁾

Par Jean COPANS

Pour des raisons structurelles et historiques, le système de parenté semble avoir une importance très relative en milieu wolof mouride. Ce phénomène que l'on peut démontrer au niveau de la cohésion et de l'organisation sociale villageoise, devient encore plus significatif si l'on entreprend de comparer le rôle des quelques réseaux de parenté existants à la manière dont sont organisés les santaane qui sont, il faut le rappeler, les seuls rapports collectifs (en dehors des prestations aux marabouts) qui existent au niveau de l'organisation de la production agricole.

En effet si le système de parenté ne régit que faiblement les liens sociaux, au niveau de l'unité villageoise du moins, on peut dire que son rôle est absolument nul au niveau des rapports de production villageois. Ou du moins que là où il se manifeste il perd toute signification en tant qu'élément de cohésion sociale et villageoise.

Nous développerons d'abord brièvement quelques indications sur le rôle du système de parenté en milieu wolof-mouride. Puis nous indiquerons ce qu'il en est à Darou Rahmane II pour terminer par l'étude des rapports possibles entre ces faits et l'organisation des santaane.

(7) Comme le lecteur s'en apercevra immédiatement ces quelques remarques sont très schématiques. D'autre part l'enquête que nous menons actuellement sur le système de parenté n'est pas encore terminée. (Pour Darou Rahmane II nous n'avons que 90 % des données à peu près) et bon nombre de ces remarques sont plutôt des hypothèses. Mais malgré ces lacunes l'examen du problème suivant a pu être mené de façon significative.

1/ Le système de parenté en milieu wolof-mouride.

Les causes réelles de l'affaiblissement du système de parenté sont certainement difficiles à saisir, surtout si l'on accepte l'hypothèse qu'il s'agit d'un phénomène ancien, antérieur à la colonisation. L'Islamisation progressive des Wolof ainsi que l'anarchie politique de la deuxième moitié du XIX^e siècle qui en résulte partiellement, sans être les causes les plus immédiates, sont certainement responsables de l'évolution ultérieure du système de parenté (8).

Le mouvement mouride du premier quart du XX^e siècle, démontre clairement par la forme "brutale" qu'il prend, que le système de parenté doit s'effacer devant des nécessités idéologiques (religieuses et politiques) et même économiques. Le système de parenté se révèle être un faible instrument de mobilisation générale des populations. Mais il transformera un groupe familial en un véritable groupe social chez les marabouts. Bien sûr un système de parenté ne disparaît pas du jour au lendemain et les liens de dépendance maraboutiques même s'ils paraissent contraignants au début, ne peuvent suffire à remplacer la forme générale de tous les liens sociaux. Celle-ci se maintient donc malgré le remodelage mouride de la société "traditionnelle". La colonisation des "terres vierges" par les mourides a donc pris une certaine forme où la parenté jouait un rôle mais plus par "la force des choses" que par la nature du phénomène lui-même. Dans la mesure où la forme prise par ce mouvement de peuplement est déterminante pour expliquer le rôle actuel du système de parenté dans les villages mourides, on comprendra facilement que ce rôle est secondaire (9).

(8) Voici ce que nous entendons par affaiblissement du système de parenté. Selon les types de sociétés "traditionnelles" les fonctions du système de parenté sont plus ou moins déterminantes au niveau de l'organisation sociale et ses règles sont plus ou moins contraignantes. Par affaiblissement nous désignons le phénomène suivant: pour une série de causes le système de parenté voit son fonctionnement subordonné à une série de facteurs extérieurs et la forme des relations sociales ne tend plus à le prendre comme modèle général d'organisation des rapports sociaux. On peut penser qu'un certain nombre de caractères internes du système de parenté peuvent le prédisposer à un tel affaiblissement. Tel serait peut-être le cas du système wolof.

L'anarchie politique des Etats Wolof dans la deuxième moitié du XIX^e siècle trouve probablement ses racines dans la forme même du système politique wolof traditionnel.

(9) Ce point fait l'objet d'une étude approfondie en cours. Nous ne la détaillerons pas pour Darou Rahmane II, nous limitant à une esquisse de la place et de la forme générale des réseaux de parenté existants.

2/ L'exemple de Darou Rahmane II (10)

En identifiant les siblings (11) avec leur descendance et leur ascendance directe encore vivante nous formerons une unité familiale qui peut ou non correspondre aux carrés actuels. Darou Rahmane comprend ainsi 27 unités familiales et Darou Sine 9 unités.

Si l'on recense les liens d'alliance actuelle et les liens d'ascendance commune qui lient ces unités nous trouvons cinq groupes plus ou moins importants mettant en cause dix neuf unités à Darou Rahmane et deux groupes à Darou Sine mettant en cause cinq unités familiales. Le nombre des liens d'alliance et celui des liens d'ascendance commune s'équilibrent à peu près sans cependant se recouvrir au sein de chacun des groupes. La profondeur généalogique moyenne de ces groupes est de trois générations (12).

En un sens les réseaux de parenté entre le village et son "arrière-pays" (les zones d'origine de la population actuelle) sont peut-être plus denses (grâce au jeu des alliances notamment) qu'au sein même du village. Si l'on se marie encore le plus souvent "dans sa parenté", c'est dans une parenté éloignée géographiquement, le plus souvent identifiable à ce même "arrière-pays". Cette distance géographique exprime également une rupture sociologique et le fait qu'un des critères de l'alliance actuelle soit le seul voisinage villageois (la plupart de temps exclusif d'un lien de parenté) montre que le système de parenté est de moins en moins contraignant. Il en est de même au niveau de l'organisation des santaane.

(10) Nous nous bornerons ici à une brève approche statistique. Elle vise à simplifier les réseaux de parenté et à permettre une comparaison éventuelle entre ceux-ci et l'organisation des santaane. Une telle approche n'indique que partiellement la structure du système de parenté qui sera analysée par ailleurs, ultérieurement.

(11) Groupe de frères et/ou de soeurs.

(12) Il est bien connu que le nombre de personnes liées entre elles croît avec la profondeur généalogique. Nous signalons un problème méthodologique. Les ascendances réelles sont peut-être plus nombreuses que les ascendances recensées mais la faible mémoire généalogique est générale chez les wolof-mourides. On peut rapprocher ce phénomène de l'affaiblissement général du système de parenté.

3/ Réseaux de parenté et réseaux de santaane

Dans la mesure où le voisinage géographique, défini par des liens de dépendance maraboutique modèle l'espace social du village, et où le système de parenté ne fonctionne plus que comme une des possibilités de l'alliance matrimoniale (et encore dans un espace qui dépasse de loin l'unité villageoise) (^{12bis}), on peut s'attendre à une faible répercussion des réseaux de parenté sur les réseaux de santaane. On peut même conclure qu'elle est nulle à l'intérieur des différents groupes distingués précédemment (¹³).

Deux approches complémentaires nous ont permis de démontrer ce point. D'abord en examinant la place relative des santaane faits pour des "parents" dans l'ensemble de ceux qui ont été faits dans chacun des groupes. Puis en examinant la signification possible de ces santaane par rapport à certains liens de parenté privilégiés.

Notre première approche purement statistique (¹⁴) a été menée au niveau de chaque groupe en séparant Darou Rahmane et Darou Sine. (¹⁵)

(^{12bis}) Le mariage est vifi-local.

(¹³) Au niveau de l'unité familiale un certain nombre de rapports existent qui modèlent effectivement l'organisation du travail productif. Mais cet aspect de l'organisation des travaux agricoles (entre siblings, à l'intérieur du ménage) n'a pu être saisi par nos questionnaires santaane. Une enquête sur l'emploi du temps des habitants d'un certain nombre de carrés menée par Ph. COUTY ainsi qu'une enquête exclusivement consacrée aux travaux agricoles du prochain hivernage (1968) devraient nous permettre d'éclairer ce problème, en fait fondamental.

(¹⁴) Le tableau complet des données statistiques à propos des santaane est donné dans l'annexe n° 8. Nous n'avons tenu compte dans cette étude que des santaane déclarés sur la page 2 du questionnaire c'est-à-dire ceux auxquels les membres de l'unité familiale disent avoir participé. Il est évident que les prestations ainsi dégagées ne représentent pas l'ensemble de celles fournies effectivement mais on ne peut procéder autrement si l'on tient à identifier les participants. Notre étude est donc fondée sur l'offre de travail et non sur la demande effectivement reçue. La part des "parents" n'en est pas moins significative.

De même nous n'avons pas tenu compte des divers types d'opérations culturelles et nous avons considéré tous les santaane comme identiques car ce qui est déterminant dans ce cas est la participation et non la qualification du travail.

(¹⁵) Il n'existe pas de liens de parenté entre les unités familiales de Darou Rahmane et celles de Darou Sine aussi bien au niveau de l'ascendance (ce qui est normal puisqu'il s'agit de deux peuplements récents ethniquement différents) que de l'alliance. Comme l'a démontré Ph. COUTY seul le critère de voisinage joue ici.

Nous avons distingué deux séries auxquelles nous avons appliqué trois critères: Nous avons considéré la série de l'ensemble des santaane et celle de ceux exclusivement faits pour des "parents".

Dans ces séries nous avons distingué trois critères :

- a) le nombre de personnes différentes pour qui les santaane ont été faits
- b) le nombre de santaane différents qui ont été organisés
- c) le nombre des journées de travail dépensées (16).

DAROU RAHMANE

Sur l'ensemble des cinq groupes le pourcentage des personnes apparentées par rapport à toutes celles pour qui des santaane ont été effectués varie de 0 à 24,1 %. Le pourcentage des santaane faits pour ces "parents" sur l'ensemble des santaane varie de 0 à 32,4 %. Enfin en ce qui concerne la dépense en journées de travail elle varie de 0 à 34,6 %.

DAROU SINE

Pour l'ensemble des deux groupes les variations des pourcentages sont respectivement: de 9,9 à 38,8 % en ce qui concerne l'apparement des organisateurs de santaane, de 7,6 à 60 % en ce qui concerne les santaane et de 6,6 à 51,6 % en ce qui concerne la dépense en journées de travail.

Pour juger du phénomène au niveau global de chacun des hameaux, le critère le plus significatif à notre avis est le rapport entre les dépenses de travail faites pour des santaane de parents et celles faites pour l'ensemble des santaane. Pour Darou Rahmane la moyenne ponderée est de 22,5% et pour Darou Sine de 34,7 %. La part des santaane faits pour des parents apparaît encore plus significative si on rapporte la part des dépenses en travail faites pour ces santaane à celles fournies dans l'ensemble des santaane

(16) En effet des santaane ont pu faire l'objet de plusieurs contributions. Dans le groupe IV par exemple, 3 unités familiales sur les 4 que comprend le groupe ont participé à des santaane avec 6 participants. Ceux-ci ont consacré 23 journées de travail pour 19 santaane organisés par 17 personnes. Sur ces 17 personnes seules quatre étaient apparentées d'une façon ou d'une autre.

de Darou Rahmane II: elle est de 15,4 % à Darou Rahmane et de 29,8% à Darou Sine (17).

Mais cette faible importance statistique, bien qu'elle tienne à la faible extension des réseaux de parenté peut ne pas être entièrement significative. En fait il n'y a aucun type de relation structurelle généralisée entre les réseaux de parenté et les réseaux de santaane. Les parents sont considérés au même titre que les voisins (18). En effet si l'on considère les individus qui possèdent les mêmes liens de parenté avec d'autres, il n'y a pas de prestation systématique dans chaque cas. Autrement dit ce ne sont pas les réseaux de parenté qui modelent les réseaux de santaane, même partiellement, que ce soit au niveau de l'alliance ou de l'ascendance. De toute façon la diversité des liens de parenté relevés à Darou Rahmane II va de pair avec leur aspect fragmentaire. Les lignées se construisent plus par référence à "l'arrière-pays" que par référence aux parents présents localement (les alliances reflètent à l'évidence ce phénomène).

Si le cas de Darou Rahmane II prouve bien la spécificité sociologique de l'implantation mouride, aucun élément ne permet de préjuger du rôle du système de parenté au niveau de l'organisation de la production antérieurement à cette implantation. La nouveauté radicale de celle-ci, déterminée par les liens de dépendance maraboutique, ainsi que les nombreux exemples d'un tel rôle dans les sociétés traditionnelles africaines peuvent nous pousser à croire qu'une telle fonction pouvait exister. Mais sa forme ainsi que ses modalités de fonctionnement nous seront probablement, à jamais, inconnues.

Le critère du simple voisinage permet donc pour l'instant de bien comprendre les caractères sociologiques de l'organisation des santaane en milieu wolof-mouride.

(17) Nous avons d'une part pris le total des journées de travail dépensées pour des parents (cf. annexe 8, colonne 9) et de l'autre nous avons totalisé les journées de travail dépensées telles que le tableau 5 - géographie des santaane (p. 18) nous les présente. Soit 219 journées pour Darou Rahmane et 57 pour Darou Sine. Alors que la part des dépenses totales en journées de travail des groupes dans l'ensemble de celles faites à Darou Rahmane II est de 70,3 % pour Darou Rahmane et de 80,7 % pour Darou Sine.

(18) Cf. la définition de la parenté et de son rôle donnée par le chef de village, Ousmane N'Diaye: le lien de dépendance maraboutique est plus fort que les liens de parenté (note 4, page 18).

CONCLUSION -

Là s'achèvera cette description superficielle du système des santaane. Les documents recueillis ont été assez longuement traités dans l'espoir de mettre en évidence quelques relations simples qui, si elles avaient été vérifiées, auraient incontestablement contribué à une meilleure connaissance de l'institution. Ces recherches s'appuyaient sur les hypothèses suivantes :

1/ Chaque personne active habitant le carré cultive un champ d'arachides (éventuellement un champ de mil) et peut organiser des santaane. Le nombre de santaane organisés par un carré est donc susceptible de croître avec le nombre d'habitants du carré. Inversement, le nombre de santaane organisé par les habitants d'un carré pourrait décroître quand le nombre des habitants croît, puisque les possibilités d'entraide à l'intérieur de ce carré semblent rendre moins nécessaire l'appel à l'aide extérieure.

En fait, aucune relation linéaire simple n'a été observée ni entre le nombre d'actifs habitant un carré et le nombre de santaane organisés par ce carré, ni entre le nombre d'actifs habitant un carré et le nombre de jours de travail obtenus de l'extérieur grâce aux santaane.

2/ En l'absence de matériel, une grande surface cultivée en arachide pourrait, si le nombre d'actifs disponibles dans le carré est insuffisante, obliger à faire appel à des santaane, soit pour entretenir et récolter les champs d'arachides, soit pour entretenir et récolter les champs de mil que l'extension des surfaces cultivées en arachide contraint à négliger.

Sauf pour 4 carrés, la surface cultivée n'était pas connue et c'est le rapport Quantité de semence/nombre d'actifs qu'on a corrélé avec le nombre de santaane (ou le nombre de jours de travail extérieur obtenus grâce aux santaane).

Là encore, les nuages de points ne révèlent aucune relation simple. De toute manière en effet, un troisième facteur viendrait perturber cette relation, à supposer qu'elle existe. Pour organiser des santaane, il ne faut pas seulement avoir besoin de le faire, il faut aussi et surtout en avoir les moyens. Ce qui nous amène aux aspects économiques du phénomène, dont il va être question dans le chapitre suivant.

Chapitre 4

L'économie des santaane

Tout se passe comme si le système des santaane comportait une double série d'échanges :

- les prestations de travail obtenues par le santaanekat sont immédiatement compensées par la fourniture d'un repas;
- ces mêmes prestations sont aussi compensées par une contre-prestation en travail fournie à un moment quelconque par le santaanekat (ou par une personne de son carré) lorsque il assiste aux santaane organisés par d'autres carrés. Cette contre-prestation de travail sera d'ailleurs elle-même compensée par un repas.

L'équilibre de ce système ne peut être qu'approximatif, pour trois raisons :

- il repose sur deux séries d'échanges entremêlées: le déséquilibre d'un ensemble d'échanges peut être redressé par le déséquilibre inverse de l'autre ensemble;
- il ne s'établit pas de façon bilatérale (entre deux carrés);
- enfin les prestations sont difficilement mesurables.

Il serait en fait très difficile de représenter d'une façon chiffrée la résolution de ce double ensemble d'échanges. Dans le cas présent, c'est tout à fait impossible puisqu'on ne dispose que d'un recensement partiel des prestations. Pour chaque carré, on peut toutefois se faire une idée approchée de la manière dont fonctionne le système, au moins en ce qui concerne les prestations de nourriture; dans un assez grand nombre de cas en effet, on a pu faire préciser aux santaanekat le détail des frais qu'ils avaient dû exposer. A ce propos, trois questions seront examinées :

- Quels sont les déterminants du coût d'un santaane ?
- D'où viennent les fonds dépensés ?
- A quelles dépenses ces fonds sont-ils affectés ?

I

Le déterminant le plus immédiat du coût d'un santaane, c'est le nombre de participants. Un simple coup d'oeil aux graphiques 1, 2 et 3 montre que la relation entre coût et effectif est vérifiée pour tous les types de santaane, à Darou Rahmane comme à Darou Sine. Le graphique 1 fait cependant apparaître une corrélation qui n'est pas aussi intense dans les deux parties du nuage de points que l'on a numérotées I et II. Assez bonne dans le sous-nuage I, la corrélation devient mauvaise ou nulle dans le sous-nuage II. On a donc été amené à se demander si ces deux ensembles de santaane différaient à un point de vue quelconque.

L'hypothèse a d'abord été faite que si, pour les santaane de l'ensemble II, la dépense paraissait croître sans que le nombre des participants n'augmente, cela venait peut-être du fait que le pourcentage de crédit compris dans cette dépense était plus élevé que pour les santaane de l'ensemble I. Le nombre de participants fixe un plancher aux dépenses d'un santaane, mais la nécessité de payer comptant leur impose un plafond. Si cette dernière contrainte est levée par l'obtention de crédit, rien ne s'oppose à ce que les dépenses occasionnées par un santaane perdent tout lien avec le nombre de convives, et prennent un caractère ostentatoire.

En réalité, rien de tel n'a pu être vérifié: le pourcentage de crédit dans la dépense totale est de 55,8 % pour les santaane de l'ensemble I, et de 51 % pour ceux de l'ensemble II. Par contre une forte différence apparaît dans le niveau de la dépense par tête: dans l'ensemble II, la dépense par tête est de 218 francs, alors qu'elle n'est que de 102 Fr dans le sous-ensemble I (1). Cette différence vient peut-être du fait que dans l'ensemble II, 2 santaane au moins avaient été l'occasion de dépenses qui ne sont pas tout à fait habituelles (2). La raison de cette générosité est difficile à élucider. Il faut probablement se contenter de dire que dans une série de santaane, un certain nombre (aléatoire) d'unités doivent manifester la propension du santaanekat à la magnificence, et témoigner qu'il dispose de ressources plus élevées que les autres. Aussi bien, une certaine quantité de nourriture est parfois offerte aux parents et voisins du santaanekat, même s'ils n'ont pas été travailler sur son champ; cette prati-

(1) Elle serait en réalité de 76 francs si l'on tenait compte de tous les santaane recensés; il est plus réaliste de ne pas tenir compte d'un santaane organisé pour venir en aide à un carré dont le chef venait de décéder (42 personnes pour une dépense totale de 200 francs).

(2) Un mouton de 2.000 francs et une chèvre de 1.150 francs.

que suffirait à expliquer que la liaison entre coût et effectif des santaane ne soit pas très rigoureuse.

II

Les tableaux 7 et 8 donnent le coût moyen total et le coût moyen par tête des principaux types de santaane. Ils montrent en même temps qu'environ la moitié des frais sont couverts par le crédit (3): c'est à crédit, notamment, qu'est acheté souvent le riz qui figure dans presque tous les repas. Le prix de ce riz (payable en janvier) est alors de 75 Fr le kilo, au lieu de 45 ou 50 Fr.

Il est intéressant de remarquer que, dans l'échantillon observé, le pourcentage de crédit dans la dépense moyenne par type de santaane paraît augmenter au fur et à mesure que la saison des pluies s'avance. A Darou Rahmane, ce pourcentage est de 41 % pour les santaane de sarclage des arachides, de 52 % pour les santaane d'arrachage. Cette différence ne peut être due au fait que le coût moyen total des santaane d'arrachage est supérieur à celui des santaane de sarclage: s'il en était ainsi, on devrait observer une augmentation du pourcentage de crédit en fonction de la dépense totale à l'intérieur de la seule catégorie des santaane d'arrachage, ce qui est loin d'être le cas (4). La seule explication plausible est que l'argent liquide, ou les possibilités d'en obtenir, se font de plus en plus rares au fur et à mesure que l'année s'avance; l'appel au crédit devient donc de plus en plus intense. De même, à Darou Sine, et dans le cas particulier des santaane consacrés à la culture du mil, la dépense des santaane de récolte (ngob) - qui sont chronologiquement les derniers dans cette série - est couverte à 100 % par le crédit.

S'il y a recours au crédit, les paysans n'en doivent pas moins effectuer des règlements comptants. Comment y parviennent-ils ?

-
- (3) Le graphique 4 et l'annexe 5 rassemblent les données relatives au crédit pour tous les santaane étudiés dans les deux parties du village.
- (4) Pour les 16 santaane dekhi ayant coûté moins de 2.500 Fr la part du crédit dans la dépense totale est en moyenne de 54 %; elle tombe à 51 % pour les 6 santaane dekhi ayant coûté plus de 2.500 Fr. Si l'on partage les observations en 2 masses égales, les pourcentages sont respectivement de 63 % pour la masse la moins coûteuse et de 49 % pour la masse la plus coûteuse. La tendance serait donc plutôt à un accroissement du crédit dans les petits santaane. On observe une tendance analogue pour les santaane de sarclage.

Désignation	Darou Rahmane			Darou Sine			Ensemble		
	Comptant	Crédit	C. Total	Comptant	Crédit	C. Total	Comptant	Crédit	C. Total
Arrachage des arachides	847 48 %	938 52 %	1775 100	1365 77 %	425 23 %	1790 100	1040 58 %	740 42 %	1780 100
2ème Sarclage des arachides	546 59 %	371 41 %	917 100	-	-	-	546 59 %	371 41 %	917 100
Mil: toutes opérations	275 27 %	755 73 %	1030 100	790 55 %	650 45 %	1440 100	445 38 %	720 62 %	1165 100

Désignation	Darou Rahmane	Darou Sine	Ensemble
Arrachage des arachides	137	112	125
2ème sarclage des arachides	83	-	83
Mil: toutes opérations	90	138	106

N.B. - La multiplication du coût moyen par tête par le chiffre de l'effectif moyen (annexe 3.1.) des santaane pour le 2ème sarclage des arachides ne redonne pas le coût moyen total indiqué au tableau 7. En effet, 14 santaane bayat ont servi au calcul de l'effectif moyen donné à l'annexe 3.1., mais le coût de 10 d'entre eux seulement a pu être établi de façon sûre. Ces 10 santaane comportaient en tout 110 participants, et c'est sur cette base qu'a été calculé le coût moyen par tête donné au tableau 8.

La question a pu être éclaircie pour 26 santaane seulement; Le tableau 9 résume les renseignements obtenus.

<u>Santaane</u> organisés par les hommes			<u>Santaane</u> organisés par les femmes		
Source des fonds	Sommes	%	Source des fonds	Sommes	%
Non spécifié	10.345	35,5	Vente de poulets	900	26,5
Commerce de boutiquiers	7.985	27,3	Vente de mil	800	23,5
Menuisier	4.315	14,8	Non spécifié	700	20,6
Vente de mil	3.780	12,9	Vente de bois	500	14,7
Tailleur	1.400	4,8	Donné par le mari	500	14,7
Cordonnier	875	3			
Vente de bois	500	1,7			
T O T A L	29.200	100,0		3.400	100,0

Tableau 9. Source des fonds dans les paiements comptants lors des santaane (en Fr C F A)

On remarquera que les paiements comptants ne proviennent que rarement d'une encaisse (partie de la rubrique "non spécifié" dans le tableau 9) - laquelle peut d'ailleurs correspondre partiellement à un endettement caché. La plupart du temps, il doit y avoir vente préalable, dont le produit est alors affecté d'avance aux frais du santaane. Les ventes de mil concernent le suna, récolté avant que l'arachide ne vienne à maturité. Les paysans en écoulent une certaine quantité, à 15 francs le kilo environ; cet excédent aggrave leur manque de vivres, et les oblige à s'endetter un peu plus tard.

III

Que ce soit à crédit ou au comptant, c'est en tout cas surtout par voie d'achat que les santaanekat se procurent les denrées nécessaires au repas qu'il est de coutume d'offrir aux travailleurs invités. Ce repas doit être abondant, et la nourriture doit être de qualité. Pour des consommateurs wolof, cette dernière exigence a un contenu très précis: il faut de la viande (le poisson séché figure rarement dans les menus), du riz, et quantité d'huile. Dans les repas observés, il n'a pas été utilisé en moyenne moins d'un litre d'huile pour 3,5 kilos de riz !

L'autoconsommation est peu fréquente; elle peut concerner le petit bétail, la volaille, le lait, le mil et le manioc.

Pour un échantillon de 34.340 francs étudié surtout à Darou Sine (5), la dépense se répartit de la façon indiquée au tableau 10.

Désignation	Valcurs	%
1. Riz	10.925	31,8
2. Viande	9.050	26,3
3. Huile	5.750	16,7
4. Mil (7)	2.290	6,6
5. Sucre	2.110	6,2
6. Café	1.200	3,5
7. Sauce tomate (boîtes)	930	2,6
8. Cola	855	2,5
9. <u>Dyar</u> (8)	510	1,5
10. Lait	150	0,4
11. Oignons	135	0,4
12. Poisson séché (9)	40	0,1
13. Divers, non spécifié	395	1,2
T O T A L	34.340	

Que retenir de tout ce qui précède ? Essentiellement ceci : que les dépenses supportées à l'occasion d'un santaane sont immédiates, et doivent être couvertes sur-le-champ. Or le recours au crédit ne se pratique que jusqu'à un certain point; les nécessités de la consommation courante ont déjà endetté le paysan, et les commerçants n'acceptent pas de satisfaire de cette manière une demande qui, étant donné l'aspect de festivité revêtu par la plupart des santaane, deviendrait très vite exagérée. La réticence des boutiquiers, ou leur manque de disponibilités, obligent donc le paysan à régler comptant une partie des frais. Toutefois, dans le cas de l'arrachage des arachides, du battage et du vannage, une autre solution que le santaane est possible; cette solution a l'avantage de n'exiger aucun paiement immédiat. Un choix est donc possible, et le chapitre suivant va en examiner les modalités.

(5) Cette dépense a été couverte par le crédit à raison de 5.750 francs.

(6) Les dépenses de viande se répartissent ainsi :

Chèvres	5.350	59,2 %
Mouton	1.500	16,5 %
Boeuf	1.400	15,5 %
Poulets	800	8,8 %
	9.050	

(7) Il s'agit de mil acheté pour corfectionner du lakh (bouillie)

(8) Dyar, graine poivrée qu'on mélange avec le café (xylopia aethiopica)

(9) Keytyakh.

Chapitre 5

Un choix économique

Le choix dont il vient d'être question est le suivant: ou bien organiser un santaane dekhi, ou bien engager des firdous. Ce choix n'est possible qu'à partir de l'arrivée des Casamançais, et ne vaut donc que pour la récolte de l'arachide et les opérations subséquentes. L'alternative n'intéresse que les gens qui ne disposent pas de souleveuse, ou qui ne peuvent l'utiliser. Ces machines sont supposées remplacer les firdous, et pour que les paysans prennent bien conscience de cette possibilité de substitution, la souleveuse actuellement vulgarisée par la SATEC a été baptisée "souleveuse firdou". Officiellement, le recours aux firdous est déconseillé, parce que trop coûteux.⁽¹⁾

Nous n'aurons pas à tenir compte ici de la complication introduite par l'existence des souleveuses, puisque 3 carrés seulement en détiennent à Darou Rahmane II. On remarquera simplement que si les souleveuses paraissent devoir exclure le recours aux firdous, leur possession ne met pas nécessairement fin à l'organisation de santaane dekhi: sur les 3 carrés détenant une souleveuse et l'ayant utilisée, 1 au moins a aussi organisé des santaane d'arrachage.

Le choix entre santaane et firdous, auquel nous allons nous limiter maintenant, se décide pour de multiples raisons, et toutes ne sont pas économiques. La dynamique propre du système (voir page 13) le goût pour les réunions et les fêtes, et même la simple habitude, peuvent contribuer très fortement à résoudre la question. L'aspect purement économique du problème n'échappe cependant pas à de nombreux paysans, qui savent comparer le coût de chaque procédé. Nous ferons de même, en deux étapes: la comparaison portera d'abord sur le coût total de l'une et de l'autre solution, puis sur les possibilités de crédit dans chaque cas.

I

Pour effectuer la première comparaison, il fallait rapporter à la valeur de la récolte tirée du champ de référence les frais occasionnés soit par le recours à un santaane dekhi, soit par l'engagement de firdous. Or la valeur de cette récolte n'a pu être établie champ par champ avec une précision suffisante; en conséquence, on a dû se contenter de l'estimer

(¹) La souleveuse firdou est payable en 2 ou 5 ans. Dans le premier cas, elle coûte 11.640 Fr, et 12.650 Fr dans le second.

d'une manière indirecte, au moyen d'un taux de transformation de la quantité semée (arachides décortiquées) en quantité récoltée (coques). La principale critique que l'on peut faire à cette méthode ne porte pas sur la valeur absolue du taux de transformation adopté ⁽²⁾ mais sur l'utilisation d'un taux global qui ne tient pas compte des différences de rendement entre exploitations et entre champs; même sur un terroir où l'engrais est peu utilisé, ces différences peuvent être sensibles, et donnent aux chiffres du tableau 11 un caractère approximatif.

Huit cas d'engagement de firdous ont été observés à Darou Rahmane II; deux concernaient le battage, six la récolte proprement dite. Dans ces six derniers cas, les frais allaient de 1.000 Fr à 5.500 Fr, pour une récolte dont la valeur pouvait être estimée de 6.700 à 26.700 Fr. Le total des dépenses de firdous s'élevait à 15.900 Fr, alors que la valeur totale de la récolte de référence pouvait être estimée à 76.000 Fr. En moyenne par conséquent, on peut dire que pour les cas observés, le prélèvement opéré par les firdous sur la valeur de la récolte semble être de l'ordre de 20 %. Le tableau 11 montre que le coût relatif des santaane dekhi paraît beaucoup moins élevé ⁽³⁾.

(2) Ce taux est de 10; il a été estimé à partir d'un échantillon de 20 champs d'arachide dont la surface a été mesurée en août et septembre à Darou Rahmane II. Il a été confirmé par le calcul du rapport Q. semée/Q. récoltée pour l'ensemble des cultivateurs du village, encore que les chiffres ayant servi de base à ce dernier calcul soient moins sûrs que ceux de l'échantillon. La faiblesse de ce taux ne doit pas surprendre: les terres de Darou Rahmane II sont peu fertiles, et l'engrais est peu employé.

(3) Comme l'ensemble de santaane observés ne constitue qu'un échantillon tiré de la population totale (inconnue) de santaane, et comme il en va probablement de même pour les firdous, il y a lieu de se demander si la différence apparue entre coût des firdous et coût des santaane dekhi est statistiquement significative (annexe 6). En réalité, cette question a peu d'importance auprès de celles qu'on peut se poser quant à la validité de la méthode retenue pour l'évaluation de la valeur de la récolte, - plus précisément, quant au caractère exagérément global du taux de transformation retenu. Par ailleurs, les informateurs confirment tous que les firdous coûtent plus chers que les santaane dekhi; cette unanimité est beaucoup plus précieuse que les renseignements tirés des tests statistiques.

	1	2	3
	Valeur totale de la récolte d'arachide dans le champ de référence.	Coût total des opérations de récolte	2 en % de 1
<u>Santaane d'arrachage:</u>			
- Darou Rahmane	383.600 Fr	39.300 Fr	10 %
- Darou Sine	287.574 "	23.295 "	8 %
Firdous	76.000 "	15.900 "	21 %

Tableau 11. Coût comparé des firdous et des santaane d'arrachage (en Fr CFA)

II

A s'en tenir à la stricte comparaison des coûts relatifs, il semble donc que le paysan ait avantage à organiser un santaane plutôt que d'engager des firdous. Pourtant, pour apprécier pleinement les termes de l'alternative, il convient de tenir compte de la date des paiements. L'intervention des firdous n'est payable qu'à la traite; le repas du santaane exige une dépense immédiate.

Supposons que nous nous trouvons au mois d'octobre. Soit une récolte dont la valeur sera de 100 francs (en janvier). Le paysan peut :

- ou bien dépenser pour un santaane dekhi une somme totale de 10 francs, comprenant 4 Fr, payés comptant, et 6 Fr. payables en janvier;
- ou bien recruter des firdous dont le salaire (21 Fr) ne devra pas être versé avant janvier.

Si le paysan manque d'argent liquide au point de ne pouvoir organiser un santaane, il peut se trouver obligé d'adopter la seconde solution. Celle-ci ne requiert aucun versement comptant, mais elle est finalement beaucoup plus coûteuse ⁽⁴⁾ que la première.

⁽⁴⁾ En réalité, il peut arriver que le coût de l'une et de l'autre solution diffère moins qu'il ne semble. Il ne fait pas de doute que les paiements "comptants" effectués à l'occasion des santaane sont en partie faits avec de l'argent emprunté (ou avec du mil vendu à perte) qu'il faudra rendre plus tard avec un intérêt (ou qu'il faudra racheter plus cher).

On voit que lorsque le paysan choisit d'engager des firdous, tout se passe comme si ces derniers acceptaient de faire crédit à leur employeur pendant 3 mois environ. Ils lui prêtent à court terme le salaire qu'ils seraient en droit d'exiger dès la fin d'octobre.

Dans ces conditions, on peut considérer que les 21 Fr perçus en janvier par les firdous (pour une récolte valant 100 Fr) se composent en réalité de deux sommes :

- le salaire qui aurait dû leur être payé dès le mois d'octobre;
- l'intérêt qui dédommage les firdous du retard avec lequel ils sont payés en fait.

Quel est le taux de cet intérêt ?

On peut s'en faire une idée approximative en cherchant ce qu'il en aurait coûté au paysan si, voulant récolter ses 100 Fr d'arachides, il avait pu organiser un santaane dekhi payé entièrement comptant. La différence entre le prix d'un tel santaane (versé en octobre) et le salaire des firdous (payé en janvier) représente à peu près l'intérêt prélevé par ces derniers.

La difficulté vient de ce qu'on ignore ce qu'eût coûté en moyenne, pour une récolte valant 100 Fr, un santaane payé totalement comptant. Il faudrait, pour le savoir, disposer d'un grand nombre d'exemples de santaane de ce genre, alors que la plupart ont précisément été payés en partie à crédit. On sait seulement que, toujours pour une récolte de 100 Fr, le coût du santaane-type se serait élevé à 10 Fr, soit :

- 4 Fr payables sur-le-champ (en octobre)
- 6 Fr payables en janvier, et comprenant donc eux-mêmes une part d'intérêt. le taux de cet intérêt étant environ de 50 % (5), on peut dire que ces 6 francs se composent d'un principal égal à $6/1,5 = 4$ francs et d'un intérêt égal à $6 - 4$ francs = 2 francs.

Pour une récolte valant 100 francs, le coût d'un santaane payé dès octobre, c'est-à-dire exclusif de tout intérêt, aurait donc été de $4 + 4 f = 8 f$. La différence entre 21 et 8 Fr (6) soit 13 Fr, donne une idée du taux d'intérêt appliqué par les firdous. Si ceux-ci avaient été payés dès octobre, ils n'auraient guère pu exiger plus de 8 Fr. Comme ils reçoivent 13 Fr de plus en janvier, c'est qu'ils ont prêté ces 8 Fr à un taux dépassant 150 % (pour 3 mois).

(5) Dans les santaane, la dépense à crédit porte surtout sur du riz, vendu à 75 Fr le kilo au lieu de 50 Fr.

(6) Il n'est pas tout à fait légitime de comparer ces 2 sommes; car le santaane dekhi n'aurait pas coûté que 8 Fr au paysan: ce dernier aurait dû fournir aussi une certaine quantité de travail lors des santaane organisés par ses voisins. Du point de vue des sorties d'argent - et ce sont elles qui comptent -, la comparaison peut cependant être proposée.

En conclusion, on peut dire que :

- l'emploi de firdous est beaucoup plus coûteux que l'achat d'une sculeveuse; malheureusement, la décision d'acheter, de garder et d'utiliser une sculeveuse nécessite bien plus qu'une simple comparaison entre deux sommes d'argent;
- l'emploi de firdous semble être environ 2 fois plus coûteux que le recours à un santaane, et tout se passe comme si cette différence représentait le prix du retard avec lequel les firdous acceptent d'être payés.

Les facteurs économiques (comparaison des coûts) et sociaux (goût pour les fêtes et pour les travaux collectifs) militent donc tous en faveur du recours aux santaane. De fait, l'utilisation de firdous est assez rare dans le village étudié (7).

Néanmoins, le manque d'argent liquide peut obliger un paysan à passer outre à la comparaison des coûts; d'autre part, certaines personnes, - en particulier les commerçants - peuvent être amenées à choisir les firdous plutôt que les santaane, ou en tout cas à adopter simultanément les 2 solutions, apparemment afin de garder une certaine indépendance à l'égard de la communauté villageoise (8).

(7) La valeur de l'arachide récoltée grâce aux santaane est 9 fois supérieure à celle de l'arachide récoltée par ces firdous. On compte en moyenne 1 champ récolté par les firdous pour 6 champs récoltés par santaane.

(8) Il est significatif qu'à Darou Rahmane comme à Darou Sine, les 2 plus riches commerçants du village aient à la fois organisé des santaane d'arrachage et engagé des firdous. Ces 2 commerçants font évidemment crédit aux villageois.

C O N C L U S I O N

Ce travail pourrait demeurer sans conclusion, puisque c'est surtout de la comparaison des résultats exposés ici avec ceux d'enquêtes effectuées ailleurs que l'on se propose de tirer des enseignements. Il semble néanmoins opportun de faire quatre remarques :

- 1/ L'aspect collectif que revêtent dans une certaine mesure les travaux agricoles en milieu mouride découle certes, en partie, des obligations nées de l'appartenance à la confrérie, - entre autres celle de cultiver un champ-du-mercredi pour le marabout. Comme ailleurs en Afrique, cependant, les travaux collectifs se font aussi et surtout sur une base parfaitement séculière: l'entr'aide se fonde sur des relations de voisinage géographique; elle a pour but et pour résultat d'améliorer la productivité en diminuant le caractère pénible de certains travaux.
- 2/ Quel que soit le biais trouvé pour aborder une communauté villageoise, - et l'étude des travaux collectifs n'est au fond rien de plus qu'un biais de ce genre, - on finit toujours par retrouver les vrais problèmes. Le crédit (leble) en est un. Les dépenses occasionnées par les santaane ou sur'out par l'emploi de firdous obligent le paysan à recourir à ces "circuits parallèles usuraires" (1) dont le fonctionnement rend illusoire tous les projets fondés sur l'évaluation de la capacité d'endettement des coopératives. La suppression des derniers organismes stockeurs n'a pas changé grand'chose à cette situation, et celle-ci paraît difficilement modifiable tant que les disponibilités en mil demeureront insuffisantes dans les régions considérées. Le moins qu'on puisse dire est que ces circuits usuraires devraient absolument faire l'objet de recherches sérieuses.
- 3/ Cette étude touche aussi à un problème devenu classique, celui du chômage déguisé. Les travaux actuels ont tendance à contester que ce chômage soit aussi répandu qu'on l'avait cru tout d'abord. Dans une étude consacrée à l'Inde, Merton Paglin a notamment insisté sur le fait que dans les exploitations agricoles qui emploient de la main-d'oeuvre salariée, le produit marginal de tous les membres de la famille doit être positif; sinon, il ne serait pas profitable d'employer des travailleurs extérieurs (2). Ces vues

(1) L. S. SENGHOR, Discours au Conseil Economique du 28/03/68.

(2) Merton Paglin (1965) p.824: "Most economists would interpret the existence of hired labor as a proof per se that disguised unemployment was not present ...". Les vues de Merton Paglin sont contestées par Folke Doving (1967).

sont justes sur le plan théorique, mais il convient d'être très prudent quand on raisonne sur des cas pratiques.

Si l'on raisonne comme Paglin, on doit dire qu'au moins à certaines périodes de l'année, tout chômage, déguisé ou non, cesse dans le village puisque certains habitants sont obligés de recruter des travailleurs salariés venus de l'extérieur. Ce qui légitimerait le "puisque" de la phrase précédente, c'est l'existence de comportements qui font que, dans le cadre d'un village ou d'un hameau, une famille peut tirer parti de l'excédent de main-d'oeuvre détenu par une autre famille. Cependant, le chapitre précédent montre que l'appel aux firdous extérieurs peut fort bien ne pas signifier que tous les actifs du village sont occupés et que leur produit marginal est supérieur à zéro. Certes, on peut recruter des firdous parce que le stock de main-d'oeuvre est insuffisant (même en tenant compte des transferts obtenus par santaane); mais on en recrute aussi et surtout parce qu'on ne veut pas (cas des commerçants) ou qu'on ne peut pas organiser de santaane. Dans ce dernier cas, tout se passe comme si la communauté villageoise s'était fixée à elle-même des règles restreignant la fluidité du facteur-travail à l'intérieur de ses propres limites. Peut-être n'en allait-il pas ainsi quand l'auto-consommation était plus répandue; aujourd'hui, les manifestations d'hospitalité des santaane ont un coût monétaire, et du seul fait de ce coût, le santaane peut paraître impraticable. L'intérêt prélevé par les firdous représente alors en quelque sorte le prix que la communauté accepte de payer pour que soient respectées les normes actuelles de l'entr'aide.

Plus précisément: dans un hameau, la quantité de facteur-travail peut être insuffisante absolument; mais elle peut aussi n'être suffisante que si sa répartition demeure susceptible de modifications rapides et constantes. Une telle fluidité exige cependant que soient couverts certains coûts d'hospitalité; sinon, la communauté préfère apparemment recourir à des solutions financièrement plus onéreuses, mais socialement plus tolérables qu'une entr'aide non assortie des consommations requises.

4/ Le point important, c'est que ces consommations tendent à prendre l'aspect, et peut-être la nature, d'une compensation monétaire comparable et comparée à ces autres compensations monétaires que sont les salaires de firdous. Si cette évolution se poursuivait, on ne pourrait même plus parler d'entr'aide; le facteur-travail devrait être recensé non plus dans le cadre du hameau, mais seulement dans celui d'exploitations restreintes qui l'échangeraient exclusivement contre de l'argent. On imagine assez bien les problèmes qui se

poseraient alors aux petits marabouts traditionnalistes. Bel exemple d'une possible modification des structures du système économique due au fonctionnement de ce système dans une conjoncture de monétarisation.

A N N E X E S

Annexe 1. Questionnaire utilisé pour l'enquête

Enquêteurs: Carré : Santaane

Village: Date :

1. Liste des santaane qui ont été organisés par les habitants du carré en 1967:

Organisateur (habitant le carré)	Nombre de partic.	Somme dépensée	Origine de l'argent	Opération effectuée (wolof)	Ar. sou . sa.	Q. semée
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Existe-t-il des souleveuses dans le carré ?

Si oui, combien ? _____

Ont-elles été utilisées pour l'arrachage des arachides

- dans les champs du carré _____

- à l'extérieur (prêt) _____

Annexe 2. - Fréquence des santaane par type d'opération culturelle

Annexe 2.1. Nombre de santaane organisés pour chaque type d'opération culturale

Spéculations agricoles	Opérations culturales	<u>Santaane recensés à la page 1 du questionnaire</u>		<u>Santaane recensés à la page 2 du questionnaire</u>	Ensemble	%
		Darou Rahmane	Darou Sine			
Mil <u>Suna</u>	Sarclages	7	-	-	7	5,6
	Récolte	-	2	2	4	3,2
Mil Sanyo	1er Sarclage	1	-	-	1	0,8
	2ème Sarclage	7	4	2	13	10,4
Arachide	2ème Sarclage	14	-	5	19	15,2
	3ème Sarclage	1	-	-	1	0,8
	Récolte	22	14	22	58	46,4
	Battage	3	2	-	5	4
	Vannage	4	-	13	17	13,6
T O T A U X		59	22	44	125	100,0

Annexe 2.2. Nombre de jours de travail effectués au titre des santaane pour chaque type d'opération culturale

Spéculations	Opérations Culturales	Jours de travail effectués au titre des <u>santaane</u>			
		à Darou Rahmane	à Darou Sine	Ensemble	%
Mil <u>Suna</u>	Sarclages	112	-	112	10,8
	Récolte	-	18	18	1,7
Mil <u>Sanyo</u>	1er Sarclage	7	-	7	0,6
	2ème Sarclage	82	44	126	12,2
Arachide	2ème Sarclage	193	-	193	18,5
	3ème Sarclage	13	-	13	1,2
	Récolte	285	222	507	49,0
	Battage	16	22	38	3,6
	Vannage	21	-	21	2,1
T O T A U X		729	306	1.035	99,7

Annexe 3. Effectif des participants aux Santaane

Annexe 3.1. Nombre moyen de participants à chaque type de santaane

Spéculations	Opérations culturales	Nombre moyen de participants aux <u>santaane</u> organisés		
		à Darou Rahmane	à Darou Sine	Ensemble
Mil <u>Suna</u>	Sarclages	16	-	16
	Récolte	-	9	9
Mil <u>Sanyo</u>	1er Sarclage	7	-	7
	2ème Sarclage	11,7	11	11,4
Arachide	2ème Sarclage	13,7	-	13,7
	3ème Sarclage	13	-	13
	Récolte	13	15,8	14,1
	Battage	5,3	11	7,6
	Vannage	5,2	-	4
Moyennes générales :		12	13,9	12,7

Annexe 3.2. Distribution de l'effectif des participants aux santaane organisés à Darou Rahmane pour le 2ème sarclage des arachides.

Effectif des participants	Nombre de Santaane	%
1-5	2	14,3
6-10	4	28,6
11-15	4	28,6
16-20	3	21,4
+ 20	1	7,1
T O T A L	14	

Annexe 3.3. Distribution de l'effectif des participants aux santaane organisés pour la récolte des arachides

Effectif des participants	Nombre de <u>Santaane</u> organisés à			
	D. Rahmane	D. Sine	Ensemble	%
1-5	3	1	4	11
6-10	4	2	6	19
11-15	11	4	15	42
16-20	2	5	7	19
21-25	1	1	2	5
26-30	-	1	1	2
+ 30	1	-	1	2
T O T A L	22	14	36	

ANNEXES 4 - Distribution des santaane selon leur ccût total

Annexe 4.1. Distribution des santaane selon leur coût total à Darou Rahmane.

Coût total	N o m b r e d e <u>s a n t a a n e</u>				%
	2ème sarclage arachides	Arrachage arachides	Autres <u>santaane</u>	Ensemble	
1 - 500	3	3 (1)	5	11	23,9
501 - 1000	4	5	5	14	30,5
1001 - 1500	2	5	3	10	21,8
1501 - 2000	1	-	1	2	4,3
2001 - 2500	-	2	-	2	4,3
2501 - 3000	-	1	1	2	4,3
3001 - 3500	-	2	-	2	4,3
3501 - 4000	-	2	-	2	4,3
4001 - 4500	-	-	-	1	-
4501 - 5000	-	1	-	1	4,3
T o t a u x	10	21	15	46	

Annexe 4.2. Distribution des santaane selon leur coût total à Darou Sine.

Coût total	Nombre de <u>santaane</u>	%
1 - 500	3	14,3
501 - 1000	3	14,3
1001 - 1500	4	19
1501 - 2000	5	23,8
2001 - 2500	1	4,7
2501 - 3000	2	9,5
3001 - 3500	2	9,5
3501 - 4000	1	4,7
4000 - 4500	-	-
4500 - 5000	-	-
T o t a l	21	

(1) Compte non tenu d'un santaane dekhi effectué quasi -gratuitement pour venir en aide à une famille dont le chef est mort pendant l'hivernage (42 participants, dépense totale : 200 Francs).

Annexe 5. Part du crédit dans le coût total des santaane
(tous santaane)

Coût du <u>Santaane</u>	Pourcentage de crédit dans le coût total	
	Darou Rahmane	Darou Sine
0 - 500	62 %	41 %
501 - 1000	59 %	44 %
1001 - 1500	49 %	42 %
1501 - 2000	43 %	10 %
2001 - 2500	49 %	-
2501 - 3000	28 %	-
3001 - 3500	57 %	19 %
3501 - 4000	53 %	41 %
4001 - 4500	-	-
4501 - 5000	71 %	-
Ensemble	53 %	20 %

Annexe 6. Signification statistique de la différence de coût relatif observée entre l'emploi de firdous et les santaane d'arrachage.

Les observations faites à Darou Rahmane II (Darou Rahmane et Darou Sine) montrent que le coût d'un santaane dekhi absorbe 10 % ou 8 % de la valeur totale de la récolte ⁽¹⁾, alors que le salaire demandé par les firdous absorbe 21 % de cette même valeur. Ces constatations ne valent que pour une partie de la population totale (inconnue) des santaane; de même, tous les recrutements de firdous n'ont probablement pas été recensés. On ne dispose donc que d'échantillons tirés d'une population totale inconnue, et l'on doit se poser la question de la signification statistique des moyennes tirées de ces échantillons.

La méthode utilisée repose sur les hypothèses suivantes :

- chacun des échantillons comparés est supposé extrait d'une population distribuée selon la loi normale;
- les variances de population des deux populations normales sont égales.

Le test comporte deux étapes :

a) Comparaison entre :

- l'échantillon des pourcentages de la valeur de la récolte absorbés à Darou Sine par les coûts totaux des santaane dekhi (échantillon N_1),
- et l'échantillon des pourcentages de la valeur de la récolte absorbés à Darou Rahmane II par les salaires des firdous (échantillon N_2).

b) Comparaison entre :

- l'échantillon des pourcentages de la valeur de la récolte absorbés à Darou Rahmane par les coûts totaux des santaane dekhi (échantillon N_3),
- et l'échantillon des pourcentages de la valeur de la récolte absorbés à Darou Rahmane II par les salaires des firdous (échantillon N_2).

(¹) Cette valeur totale est estimée à partir d'un taux de transformation des semences (décortiquées) en coques récoltées, égal à 10.

Nous voulons contrôler la valeur de l'hypothèse nulle selon laquelle les 2 échantillons N_1 et N_2 d'une part, N_3 et N_2 d'autre part, peuvent être considérés comme tirés d'une seule et unique population. Pour tester cette hypothèse, nous calculons la variable $t = \frac{\bar{x}_1 - \bar{x}_2}{s \cdot (\bar{x}_1 - \bar{x}_2)}$

dont le dénominateur est une approximation de l'écart-type de la loi de distribution de la différence $(\bar{x}_1 - \bar{x}_2)$. Les échantillons étant petits, t est distribué conformément à la distribution de Student, avec $n = N_1 + N_2 - 2$ ou $n = N_3 + N_2 - 2$ degrés de liberté.

En ce qui concerne l'hypothèse nulle pour les moyennes de population à partir des échantillons N_1 (santaane dekhi à Darou Sine) et N_2 (firdous à Darou Rahmane II) on a :

$$\begin{aligned} N_1 &= 13, & \bar{x}_1 &= 7,7, & V_1 &= 15,3, \\ N_2 &= 6, & \bar{x}_2 &= 21,1, & V_2 &= 44 \end{aligned}$$

D'où $s(\bar{x}_2 - \bar{x}_1) = 2,4$ et $|t| = 5,6$.

Pour $n = 13 + 6 - 2$ degrés de liberté, la table de la distribution t de Student donne 2, 110, à $P = 5 \%$. La valeur empirique $|t| = 5,6$ est donc trop élevée. Puisque la probabilité d'obtenir une valeur de $|t| > 2,110$ est de 5% , la probabilité d'obtenir une valeur de $|t| > 5,6$ (c'est-à-dire d'obtenir par pur hasard un écart entre les moyennes d'échantillon au moins égal à l'écart constaté) est inférieure à 5% . L'hypothèse nulle testée est donc à rejeter; les deux moyennes d'échantillon sont significativement différentes.

Le résultat est identique pour l'hypothèse nulle concernant les moyennes de population à partir des deux échantillons N_3 (santaane dekhi à Darou Rahmane) et N_2 (firdous à Darou Rahmane II). On a :

$$\begin{aligned} N_3 &= 22, & \bar{x}_3 &= 11, & V_3 &= 59, \\ N_2 &= 6, & \bar{x}_2 &= 21,1, & V_2 &= 44. \end{aligned}$$

D'où $s(\bar{x}_2 - \bar{x}_3) = 3,4$ et $|t| = 2,94$.

Pour $n = 22 + 6 - 2 = 26$ degrés de liberté, la table donne 2,056 pour le seuil de signification retenu ($P = 5 \%$). Là encore, l'hypothèse nulle doit être rejetée, et la différence entre les deux moyennes d'échantillon peut être tenue pour significative.

Annexe 7. Coût des santaane d'arrachage et coût des firdous comparés avec la valeur de la récolte.

a) Valeurs absolues (en C. F. A.)

Moyens employés pour récolter	Valeur de la récolte	Coût des opérations de récolte		
		Total	Comptant	Crédit
Santaane Darou Rahmane	383.600 +	39.305 +	18.655 +	20.650 +
Santaane Darou Sine	287.574 +	23.295 +	17.765 +	5.530 +
Firdous	76.000	15.900 +	-	15.900 +

b) Pourcentages

Moyens employés pour récolter	Valeur de la récolte	Coût des opérations de récolte		
		Total	Comptant	Crédit
Santaane Darou Rahmane	100	10	4	6
Santaane Darou Sine	100	8	6	2
Firdous	100	21	-	21

Annexe 8. Part des santaane faits pour des parents extérieurs à l'unité familiale dans l'ensemble des santaane faits pour les habitants de Darou Rahmane II.

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	7/4	8/5	9/6
Darou Rahmane	Groupe I	2	1	1	4	4	4	0	0	0	0 %	0 %	0 %
	Groupe II	3	3	3	19	26	26	1	1	1	5,2 %	3,8 %	3,8%
	Groupe III	4	2	5	20	29	31	4	4	4	20 %	13,7 %	12,7%
	Groupe IV	4	3	6	17	19	23	4	6	8	23,5%	31,5 %	34,6%
	Groupe V	6	5	12	29	37	68	7	12	21	24,1%	32,4 %	30,8%
	TOTAL	19	14	27			152	16	23	34			

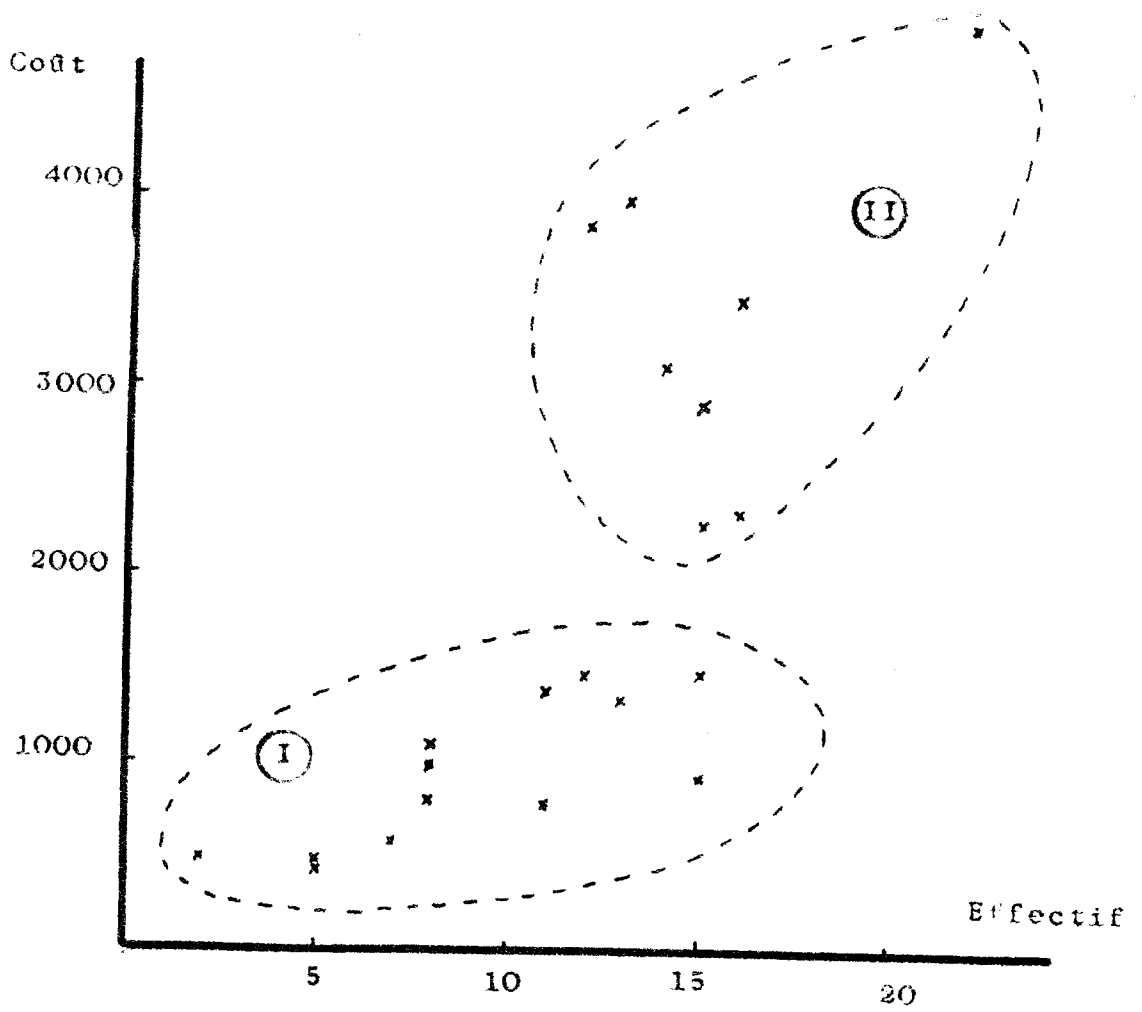
Darou Sine	Groupe I	3	3	6	18	15	31	7	9	16	38,8 %	60 %	51,6 %
	Groupe II	2	2	2	11	13	15	1	1	1	9,9 %	7,6 %	6,6 %
	TOTAL	5	5	8			46	8	10	17			

LEGENDE

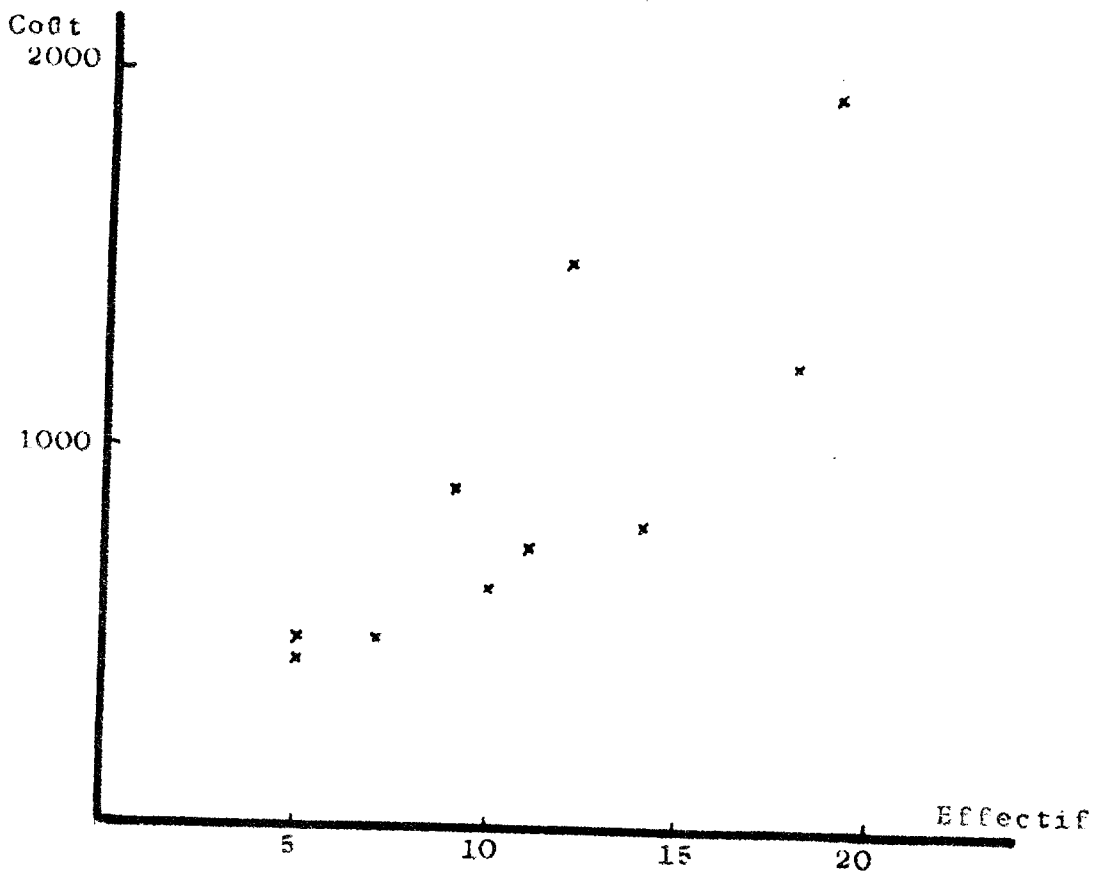
- 1 Nombre d'unités familiales dans le groupe
- 2 Nombre d'unités ayant fait des santaane
- 3 Nombre de participants
- 4 Nombre de personnes pour qui ont été faits des santaane
- 5 Nombre de santaane
- 6 Nombre de jours de travail dépensés
- 7, 8, 9 identiques à 4, 5, 6 mais pour les parents
- 7/4 Part des parents dans l'ensemble des personnes
- 8/5 Part des santaane dans l'ensemble
- 9/6 Part des dépenses de travail dans l'ensemble.

- AMES David W. (1959) - Wolof Cooperative Work Groups, in BASCOM W. R. & HERSKOVITS M.J. ed., Continuity and Change in African Cultures, Chicago.
- CINAM-SERESA (1960) - Rapports sur les perspectives de développement du Sénégal.
- COPANS Jean (1968) - Entretiens avec des marabouts et des paysans du Baol, ORSTOM, Dakar, Vol. 2.
- COUTY Philippe (1968) - Entretiens avec des marabouts et des paysans du Baol, ORSTOM, Dakar, Vol. 1.
- DOVRING Folke (1967) - Unemployment in traditional agriculture, Economic Development and Cultural Change, Vol. 15, n° 1, Part 1, Janvier 1967.
- GAMBLE David P. (1957) - The Wolof of Senegambia. Ethnographic Survey of Africa, Part XIV, International African Institute, Londres.
- LACOMBE-ORLHAC Monique (1967) - Contribution à l'étude de l'emploi du temps du paysan dans la zone arachidière (Hanene, Sénégal). Dakar, ISEA, Novembre 1967.
- MARTY Paul (1917) - Etudes sur l'Islam au Sénégal, 2 vol. Leroux, Paris.
- MONTEIL Vincent (1966) - Une Confrérie Musulmane: les Mourides d'Amadou Bamba. Esquisses Sénégalaises, Initiations & Etudes Africaines, n° XXI, IFAN, Dakar, 1966.
- PORTERES Roland (1952) - Rapport de mission sur l'aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal, GG/AOF, Dakar, Mars-Avril 1952.
- PAGLIN Morton (1965) - Surplus Agricultural Labor and Development. Facts and Theories. American Economic Review, Vol. LV, Sept. 1965, N° 4, pp. 815-834.
- RAULIN Henri (1967) - La dynamique des techniques agraires en Afrique tropicale du Nord, CNRS, Paris.
- SILLA Ousmane (1966) - Persistance des castes dans la société wolof contemporaine, Bull. IFAN, Série B, T. XXVIII, n°s 3-4, Juillet-Octobre 1966.

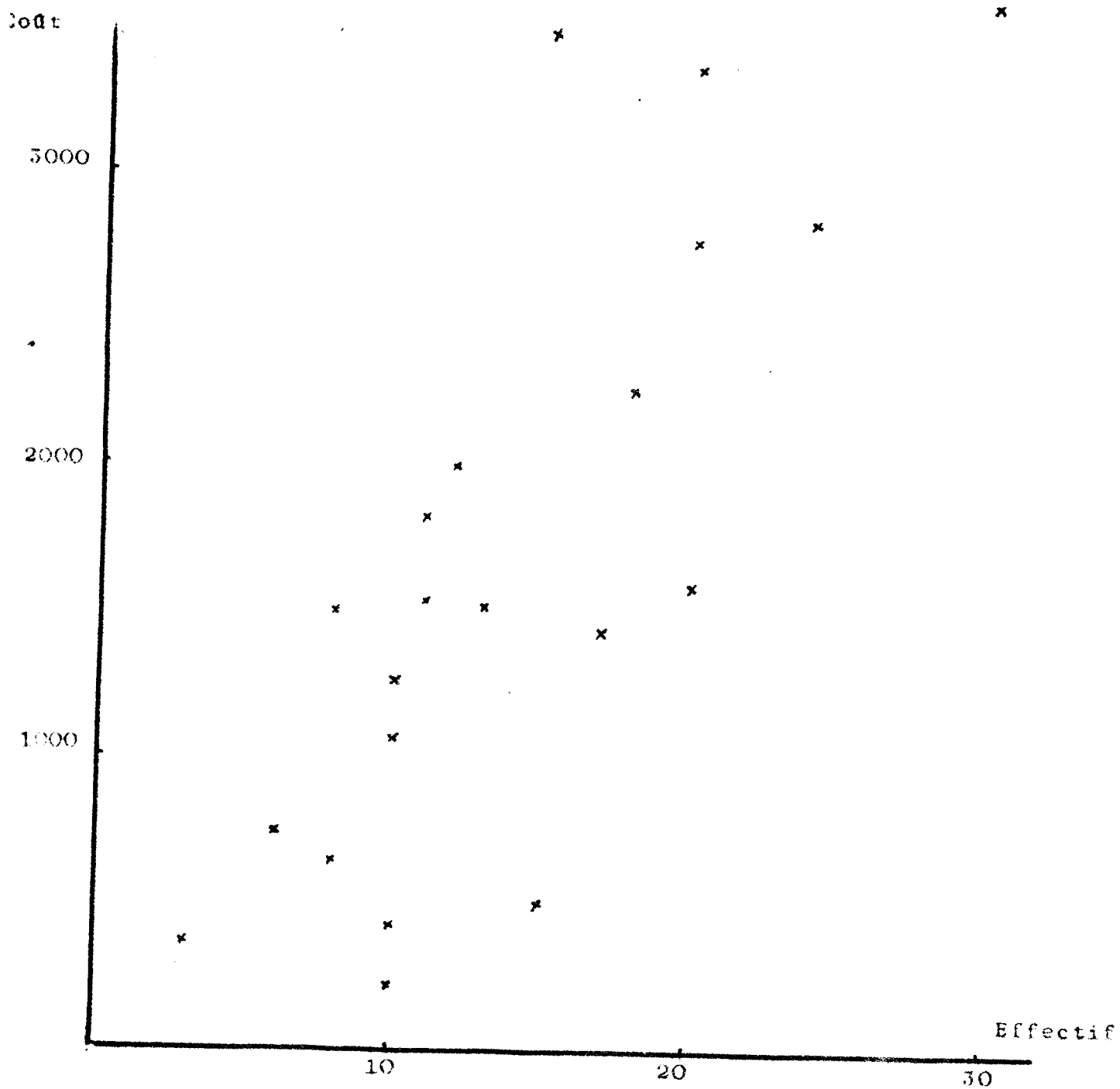
GRAPHIQUES



Graphique 1 - Coût et effectif des santaane pour l'arrachage des arachnides à Darou Rahmane.



Graphique 2 - Coût et effectif des santaane pour le sarclage des arachides à Darou Rahmane.

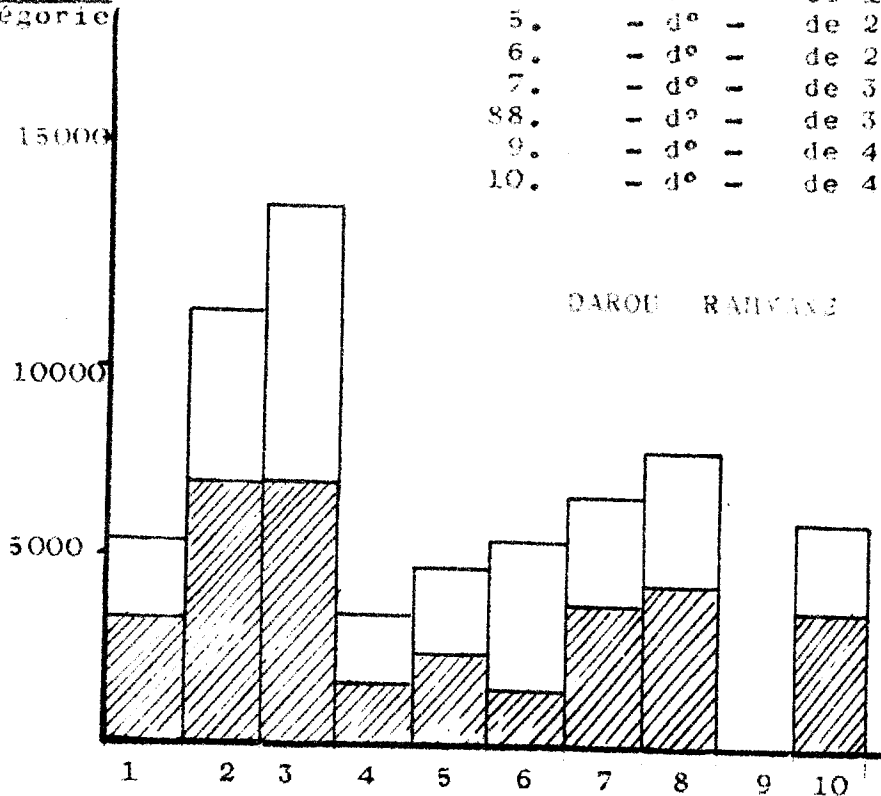


Graphique 5 - Coût et effectif des santaane à Darou sine.

Catégories de santane:

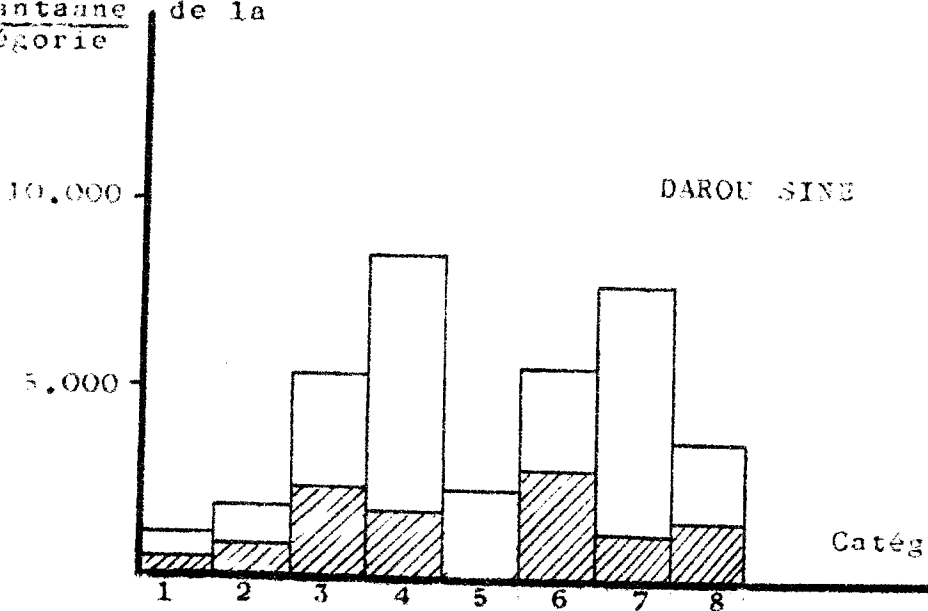
1. Santane coûtant de 1 à 500 francs
2. - d° - de 501 à 1.000 -
3. - d° - de 1.001 à 1.500 -
4. - d° - de 1.501 à 2.000 -
5. - d° - de 2.001 à 2.500 -
6. - d° - de 2.501 à 3.000 -
7. - d° - de 3.001 à 3.500 -
8. - d° - de 3.501 à 4.000 -
9. - d° - de 4.001 à 4.500 -
10. - d° - de 4.501 à 5.000 -

Coût total des
santane de la
catégorie



Catégories de
santane

Coût total des
santane de la
catégorie



Catégories de
santane

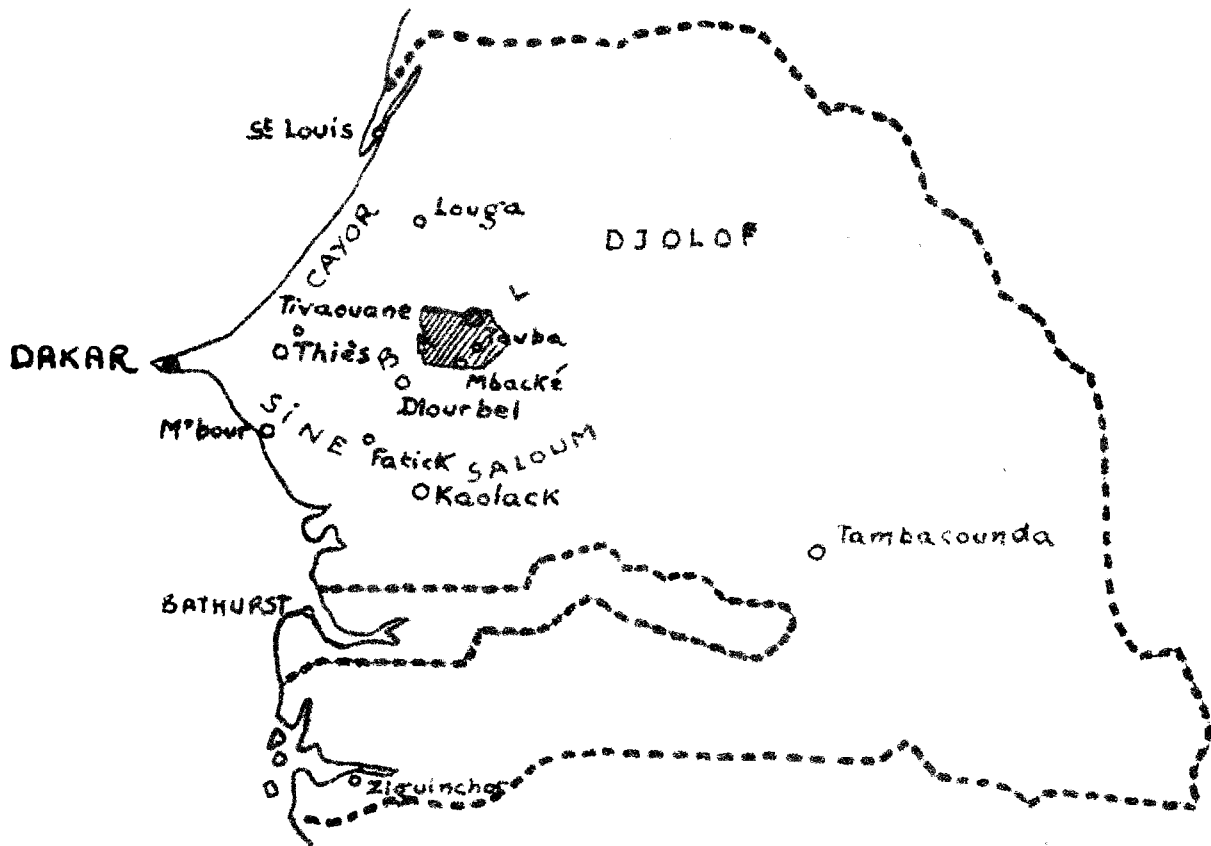
Graphiques 4 - Dépense au comptant et dépense à crédit (en grisé) dans le coût total des santane (par catégorie de santane)

C A R T E S



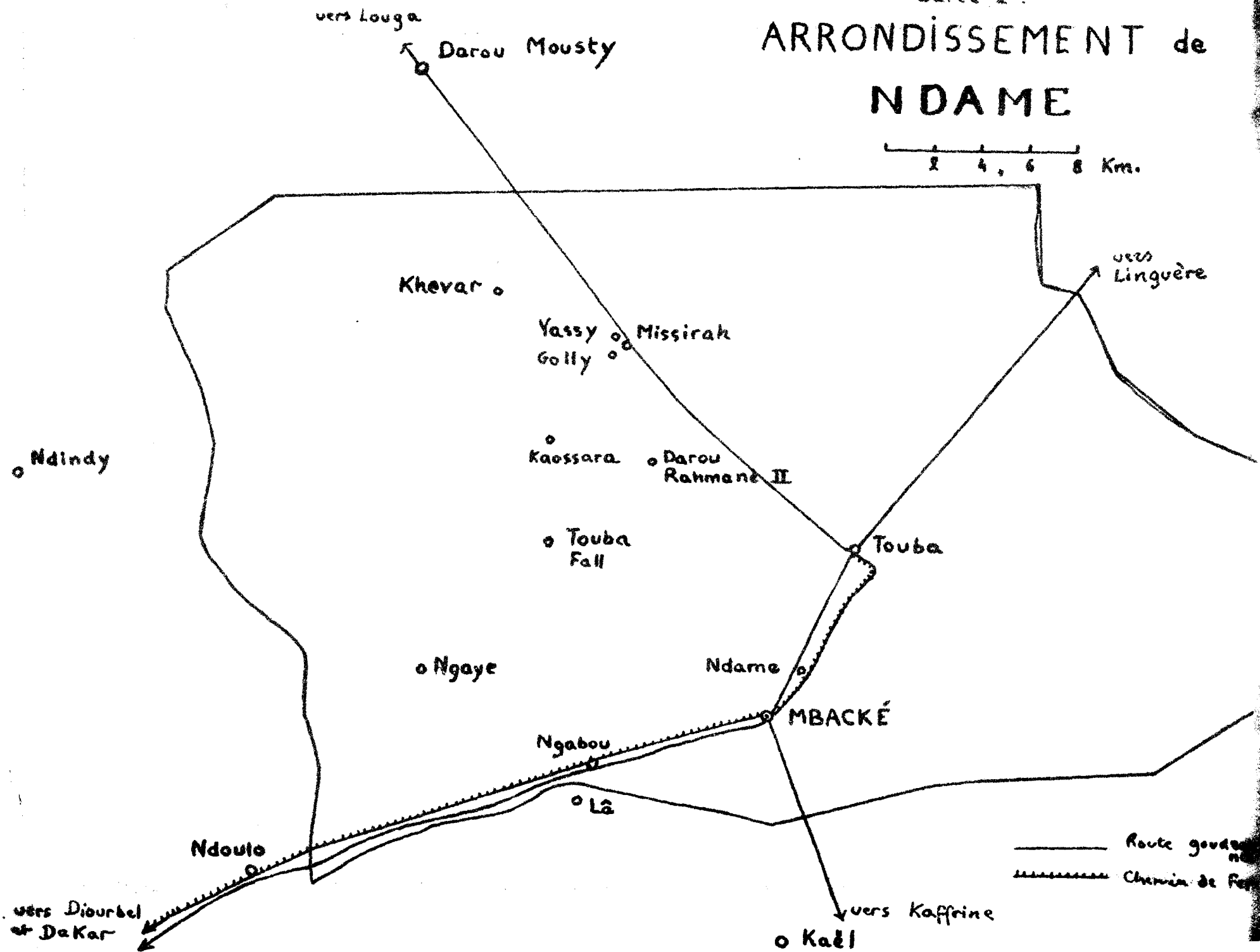
Arrondissement
de N'dame

0 50 Km



Carte 1. Situation de la zone
d'enquête.

ARRONDISSEMENT de NDAME



— Route goudronnée
 - - - - - Chemin de fer